



CALENDRIER PREVISIONNEL DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS OUVERTS EN 2017 ET 2018

- Le calendrier prévisionnel étant susceptible de modification en cours d'année, il appartient aux candidats d'obtenir confirmation des dates auprès du Service Concours et Examens Professionnels du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Martinique. **Seul l'arrêté d'ouverture confirme l'organisation d'un concours ou d'un examen professionnel par le Centre de Gestion.**
- L'inscription au concours ou à l'examen professionnel et l'inscription à la préparation sont deux démarches différentes : **l'inscription à la préparation ne dispense pas de l'inscription au concours ou l'examen auprès du Centre de Gestion.**
- Quand un concours est ouvert dans plusieurs voies (interne, externe et 3^{ème} voie), il appartient aux candidats de **s'inscrire dans une ou plusieurs voies** s'il n'est pas sûr de remplir l'ensemble des conditions requises (années de service, diplômes, durée de contrat de droit privé, de mandat électif...) dans une voie de concours.
- **Aucun dossier de candidature n'est instruit lors de son dépôt** au Service Concours et Examens, seul un récépissé est remis au candidat ou posté.

INFORMATIONS SUR LA PREMIERE PERIODE D'INSCRIPTION 2017

Préinscription	Dépôt des dossiers
Du 16 janvier 2017 au 3 février 2017 midi (Heure locale)	Du 16 janvier 2017 au 10 février 2017 midi (Heure locale)

Examens professionnels concernés :

- Examen professionnel d'adjoint administratif de 1^{ère} classe (correspondant au 1^{er}/01/2017 à l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe)
- Examen professionnel d'adjoint technique de 1^{ère} classe (correspondant au 1^{er}/01/2017 à l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe) ;

INFORMATIONS

Pour retirer un dossier d'inscription vous avez la possibilité de :

- Vous préinscrire sur le site Internet du Centre de Gestion à l'adresse suivante :

www.cdg-martinique.fr

(rubriques : « vous êtes candidat » - « concours et examens » « inscription aux concours et examens »)

- Ou de demander par courrier au Centre de Gestion l'expédition d'un dossier par voie postale.

Vous devrez joindre impérativement à cette demande une grande enveloppe de format A4 (22,07 x 32,06 cm) autocollante libellée à vos nom et adresse, affranchie à 1, 55 € et ce jusqu'au **27 janvier 2017 au plus tard** (le cachet de la poste faisant foi).

ATTENTION

La préinscription sur Internet ne constitue pas une inscription définitive.

Pour valider votre inscription, vous devez adresser par voie postale (cachet de la poste faisant foi) ou déposer directement votre dossier d'inscription imprimé dûment complété, daté et signé et l'ensemble des pièces demandées au :

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Martinique
Maison des Collectivités Territoriales - ZAC de l'Etang Z'Abricots - BP. 1169 - 97249 FORT DE FRANCE CEDEX
Service Concours et Examens

Lundi – Mardi – Jeudi de 8 h à 12 h et de 14 h 30 à 16 h,
Mercredi - Vendredi de 8 h à 12 h.

Filière administrative

EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE (correspondant au 1^{er}/01/2017 à l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2ème classe)

DATE DES PREMIERES EPREUVES	CONDITIONS D'ACCES
21 juin 2017	<p>L'examen professionnel est ouvert aux :</p> <ul style="list-style-type: none">• adjoints administratifs territoriaux de 2^{ème} classe (échelle 3, ancienne appellation) ou• adjoints administratifs territoriaux (échelle C1, nouvelle appellation au 1^{er} janvier 2017) <p>ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade.</p> <p><i>Toutefois, les candidats sont autorisés à se présenter à l'examen au plus tôt un an avant de remplir les conditions requises pour être inscrits sur le tableau annuel d'avancement.</i></p>

Filière technique

EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CLASSE (correspondant au 1^{er}/01/2017 à l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2ème classe)

DATE DES PREMIERES EPREUVES	CONDITIONS D'ACCES
14 juin 2017	<p>L'examen professionnel est ouvert aux :</p> <ul style="list-style-type: none">• adjoints techniques territoriaux de 2^{ème} classe (échelle 3, ancienne appellation) ou• adjoints techniques territoriaux (échelle C1, nouvelle appellation au 1^{er} janvier 2017) <p>ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade.</p> <p><i>Toutefois, les candidats sont autorisés à se présenter à l'examen au plus tôt un an avant de remplir les conditions requises pour être inscrits sur le tableau annuel d'avancement.</i></p> <ol style="list-style-type: none">1. « Restauration »2. « Environnement, hygiène »3. « Mécanique et électromécanique »4. « Conduite de véhicules »

INFORMATIONS SUR LA DEUXIEME PERIODE D'INSCRIPTION 2017

Préinscription	Dépôt des dossiers
Du 06 Mars 2017 au 24 Mars 2017 midi (Heure locale)	Du 06 Mars 2017 au 31 Mars 2017 midi (Heure locale)

Concours et examens professionnels concernés :

- Examen professionnel d'attaché principal ;
- Concours externe et interne d'agent de maîtrise.

INFORMATIONS

Pour retirer un dossier d'inscription vous avez la possibilité de :

- Vous préinscrire sur le site Internet du Centre de Gestion à l'adresse suivante :

www.cdg-martinique.fr

(rubriques : « vous êtes candidat » - « concours et examens » « inscription aux concours et examens »)

- Ou de demander par courrier au Centre de Gestion l'expédition d'un dossier par voie postale.

Vous devrez joindre impérativement à cette demande une grande enveloppe de format A4 (22,07 x 32,06 cm) autocollante libellée à vos nom et adresse, affranchie à 1, 55 € et ce jusqu'au **17 mars 2017 au plus tard** (le cachet de la poste faisant foi).

ATTENTION

La préinscription sur Internet ne constitue pas une inscription définitive.

Pour valider votre inscription, vous devez adresser par voie postale (cachet de la poste faisant foi) ou déposer directement votre dossier d'inscription imprimé dûment complété, daté et signé et l'ensemble des pièces demandées au :

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Martinique
Maison des Collectivités Territoriales - ZAC de l'Etang Z'abricots - BP. 1169 - 97249 FORT DE FRANCE CEDEX
Service Concours et Examens

Lundi – Mardi – Jeudi de 8 h à 12 h et de 14 h 30 à 16 h,

Filière administrative

EXAMEN PROFESSIONNEL D'ATTACHE PRINCIPAL

DATE DES PREMIERES EPREUVES	CONDITIONS D'ACCES
25 octobre 2017	L'examen professionnel est ouvert aux attachés qui justifient au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et comptent au moins un an d'ancienneté dans le 5ème échelon du grade d'attaché.

CONCOURS D'AGENT DE MAITRISE

Filière technique

PREMIERES EPREUVES	CONDITIONS D'ACCES
22 Novembre 2017	<p>Concours externe Ouvert aux candidats titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V.</p> <p>Conditions dérogatoires :</p> <ul style="list-style-type: none">• les mères et pères de famille d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement ;• les sportifs de haut niveau figurant sur la liste publiée l'année du concours par le Ministre chargé des Sports. <p>Les candidats ne possédant pas le ou les diplôme(s) requis, il existe la possibilité de faire une demande de reconnaissance de l'expérience professionnelle instituée par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié.</p> <p>Concours interne Ouvert aux fonctionnaires et agents publics, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale.</p> <p>Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours de trois années au moins de services publics effectifs dans un emploi technique du niveau de la catégorie C, compte non tenu des périodes de stage ou de formation, dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p> <ol style="list-style-type: none">1. « Environnement, hygiène »2. « Espaces naturels, espaces verts »3. « Restauration »

INFORMATIONS SUR LA PERIODE D'INSCRIPTION 2018

Préinscription	Dépôt des dossiers
Du 05 Février 2018 au 23 Février 2018 midi (Heure locale)	Du 05 Février 2018 au 2 Mars 2018 midi (Heure locale)

Concours et examens professionnels concernés :

- Examen professionnel d'ingénieur ;
- Examen professionnel d'adjoint technique principal de 2ème classe ;

INFORMATIONS

Pour retirer un dossier d'inscription vous avez la possibilité de :

- Vous préinscrire sur le site Internet du Centre de Gestion à l'adresse suivante :

www.cdg-martinique.fr

(rubriques : « vous êtes candidat » - « concours et examens » « inscription aux concours et examens »)

- Ou de demander par courrier au Centre de Gestion l'expédition d'un dossier par voie postale.

Vous devrez joindre impérativement à cette demande une grande enveloppe de format A4 (22,07 x 32,06 cm) autocollante libellée à vos nom et adresse, affranchie à 1, 55 € et ce jusqu'au **16 février 2018 au plus tard** (le cachet de la poste faisant foi).

ATTENTION

La préinscription sur Internet ne constitue pas une inscription définitive.

Pour valider votre inscription, vous devez adresser par voie postale (cachet de la poste faisant foi) ou déposer directement votre dossier d'inscription imprimé dûment complété, daté et signé et l'ensemble des pièces demandées au :

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Martinique
Maison des Collectivités Territoriales - ZAC de l'Etang Z'abricots - BP. 1169 - 97249 FORT DE FRANCE CEDEX
Service Concours et Examens

Lundi – Mardi – Jeudi de 8 h à 12 h et de 14 h 30 à 16 h,
Mercredi - Vendredi de 8 h à 12 h.

EXAMEN PROFESSIONNEL D'INGENIEUR TERRITORIAL

DATE DES PREMIERES EPREUVES	CONDITIONS D'ACCES
14 juin 2018	<p>L'examen professionnel est ouvert aux membres du cadre d'emplois des techniciens territoriaux justifiant de 8 ans de services effectifs dans un cadre d'emplois technique de catégorie B.</p> <p><i>En application de l'article 16 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale, les candidats peuvent subir un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude.</i></p> <ol style="list-style-type: none">1. « Ingénierie, gestion technique et architecture »2. « Infrastructures et réseaux »3. « Prévention et gestion des risques »4. « Urbanisme, aménagement et paysages »5. « Informatique et systèmes d'information »

EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

DATE DES PREMIERES EPREUVES	CONDITIONS D'ACCES
20 juin 2018	<p>L'examen professionnel est ouvert aux :</p> <ul style="list-style-type: none">• adjoints techniques territoriaux de 2^{ème} classe (échelle 3, ancienne appellation) ou• adjoints techniques territoriaux (échelle C1, nouvelle appellation au 1^{er} janvier 2017) <p>ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade.</p> <p><i>Toutefois, les candidats sont autorisés à se présenter à l'examen au plus tôt un an avant de remplir les conditions requises pour être inscrits sur le tableau annuel d'avancement.</i></p> <ol style="list-style-type: none">1. « Bâtiment, travaux publics »2. « Logistique et sécurité »3. « Espaces verts et naturels »